

# Lieutenants pénitentiaires

## 25<sup>e</sup> promotion

# Observatoire de la formation

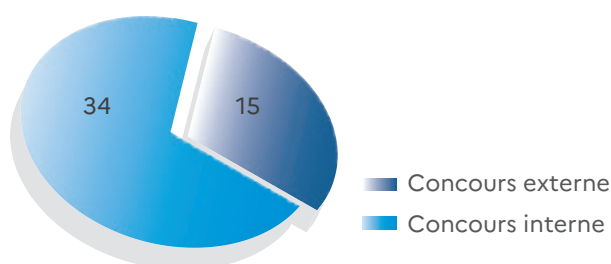


### À RETENIR

- > 54 élèves sont entrés en formation le 23 novembre 2020 pour une durée d'un an. Au vu du contexte sanitaire, l'enquête sociodémographique s'est déroulée en ligne.
- > 49 personnes y ont répondu, soit un taux de réponse de 91%.
- > 28 femmes et 21 hommes
- > 34 élèves internes et 15 externes
- > Âge moyen : 34,5 ans
- > La majorité des élèves possèdent le baccalauréat.
- > Leur principale motivation réside dans les fonctions d'encadrement et de management.
- > À leur entrée en formation, les premières perspectives professionnelles des élèves sont de devenir DSP ou commandant.

JANVIER 2021

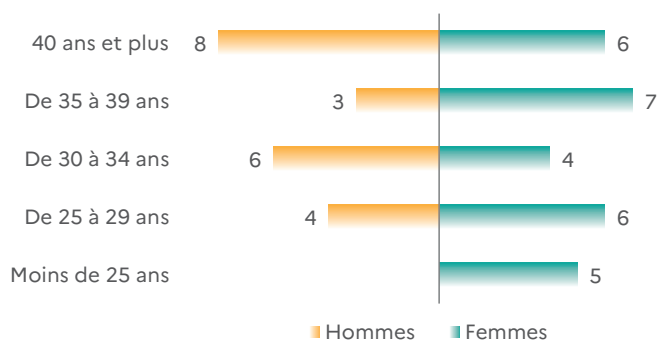
Graphique 1 : Répartition des élèves par modalité d'accès à la formation - Effectifs



Parmi les 49 élèves lieutenants interrogés, 34 ont été recrutés grâce au concours interne, et 15 élèves par le biais du concours externe.

## Profil sociodémographique

Graphique 2 : Répartition des élèves par genre et par catégories d'âges - Effectifs

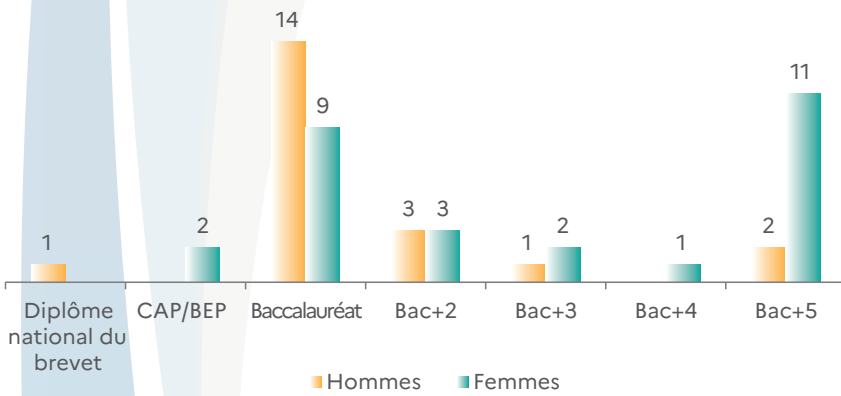


La 25<sup>e</sup> promotion de lieutenants compte un peu plus de femmes que d'hommes : nous dénombrons 28 agents féminins contre 21 masculins parmi les répondants.

Les élèves sont âgés de 34,5 ans en moyenne, le plus jeune ayant 22 ans et le plus âgé 50 ans. Cette nouvelle promotion est ainsi plus âgée d'un an par rapport à la précédente. Les femmes sont plus jeunes que leurs collègues masculins : 32,3 ans contre 37,3 ans en moyenne. Cet écart est semblable à celui relevé au sein de la 24<sup>e</sup> promotion.

La pyramide des âges permet de constater que les hommes et les femmes de la promotion ne se répartissent pas de la même manière dans les différentes tranches d'âges : le groupe d'âges le plus représenté chez les hommes est celui des plus de 40 ans, tandis que les femmes sont davantage réparties au sein des différentes tranches d'âges.

**Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu selon le genre – Effectifs**

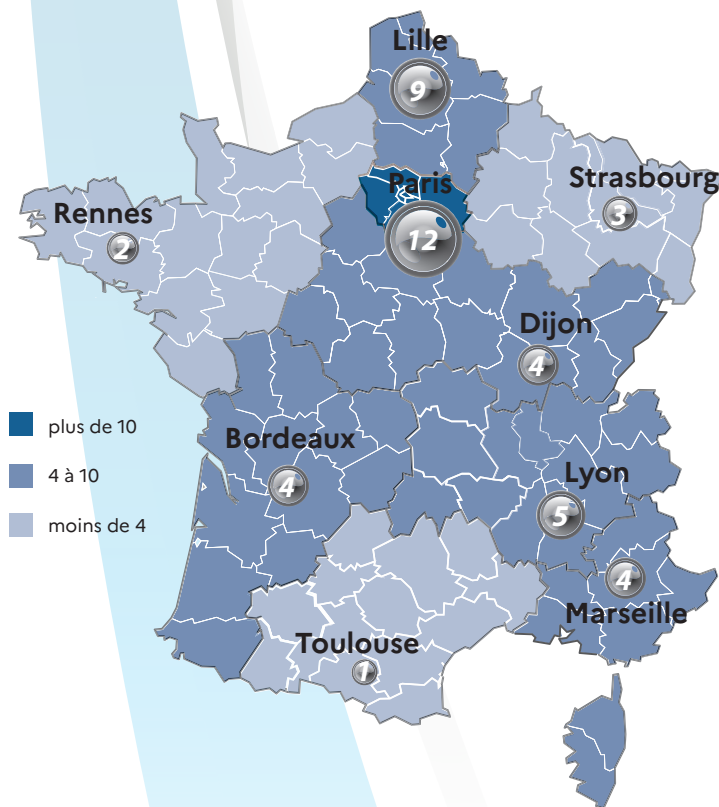


Les élèves ont très majoritairement validé le baccalauréat : seuls trois élèves n'en sont pas diplômés. Même si la plupart se sont arrêtés à ce diplôme (23 élèves), certains sont titulaires d'un diplôme du supérieur : 6 élèves ont un bac+2, 3 un bac+3, 1 élève mentionne un bac+4 et 13 élèves possèdent un bac+5 (principalement des femmes).

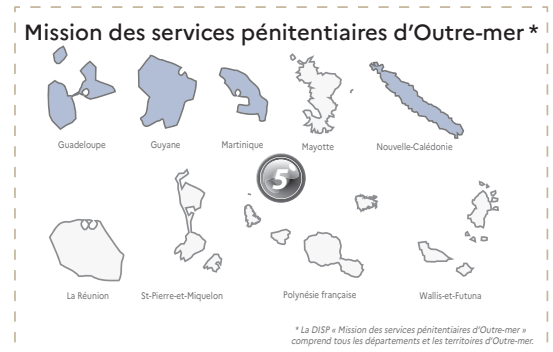
Les trois domaines de diplôme les plus souvent mentionnés sont ceux du droit (16 citations), des sciences littéraires (7), et des sciences économiques (7).

Comme habituellement, les élèves ayant intégré la formation par le concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à leurs collègues ayant passé le concours interne<sup>1</sup> : ils sont très majoritairement titulaires d'un bac+5 (13 élèves sur 15), et les internes sont principalement des bacheliers (22 sur 34).

**Graphique 4 : DISP d'origine des élèves – Effectifs**



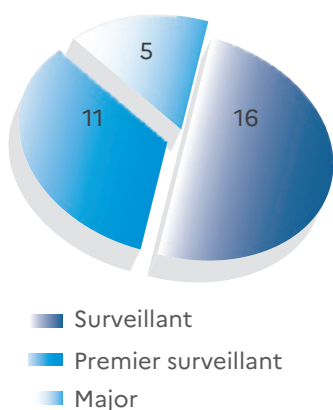
Les principales DISP d'origine des élèves sont Paris (12 élèves) et Lille (9 mentions). Les DISP de Lyon, la MOM, Bordeaux, Dijon et Marseille sont également bien représentées avec 4 à 5 élèves qui en sont issus. À l'inverse, celle de Toulouse n'est citée qu'une fois. Paris continue de figurer parmi les 3 premières DISP d'origine des élèves lieutenants « concours » depuis la 20<sup>e</sup> promotion. Pour celle de Lille c'est la quatrième fois, et pour Lyon la troisième fois (sur 6 promotions).



<sup>1</sup> Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un bac+2, tandis que le concours interne est accessible aux personnels pénitentiaires ayant cumulé 4 ans de service. Ces personnels ont donc pu rentrer dans l'administration pénitentiaire avec le grade de surveillant et peuvent donc être diplômés du brevet uniquement.

## Parcours professionnel

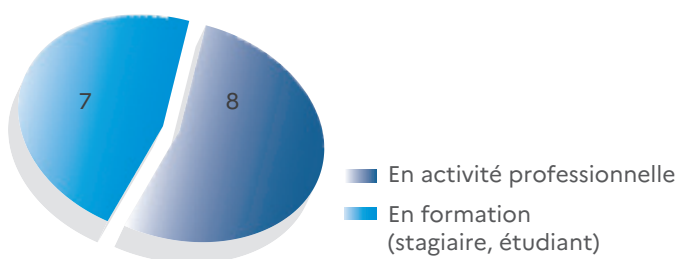
Graphique 5 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire par les internes – Effectifs<sup>2</sup>



Les agents ayant intégré la formation par concours interne sont en premier lieu d'anciens surveillants (16 élèves). 11 répondants avaient le grade de premier surveillant et 5 celui de major.

Les répondants ont en moyenne 13 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, les hommes étant ceux qui cumulent le plus d'années d'expérience (13,6 ans contre 13,3 pour leurs consœurs). Depuis la 24<sup>e</sup> promotion, nous observons une évolution des profils des répondants au sujet de l'ancienneté pénitentiaire. En effet, sur les 4 promotions précédant la 24<sup>e</sup>, l'ancienneté moyenne n'avait pas dépassé les 9,4 ans (21<sup>e</sup> promotion) et se situait même autour des 6 ans pour les deux précédentes. Avec une ancienneté moyenne de 12 ans au sein de la 24<sup>e</sup> promotion et de 13 ans au sein de la 25<sup>e</sup>, nous sommes dorénavant en présence de personnels qui attendent plus longtemps avant de se présenter au concours interne et qui cumulent donc davantage d'expérience pénitentiaire.

Graphique 6 : Situation professionnelle des élèves externes au moment du concours – Effectifs

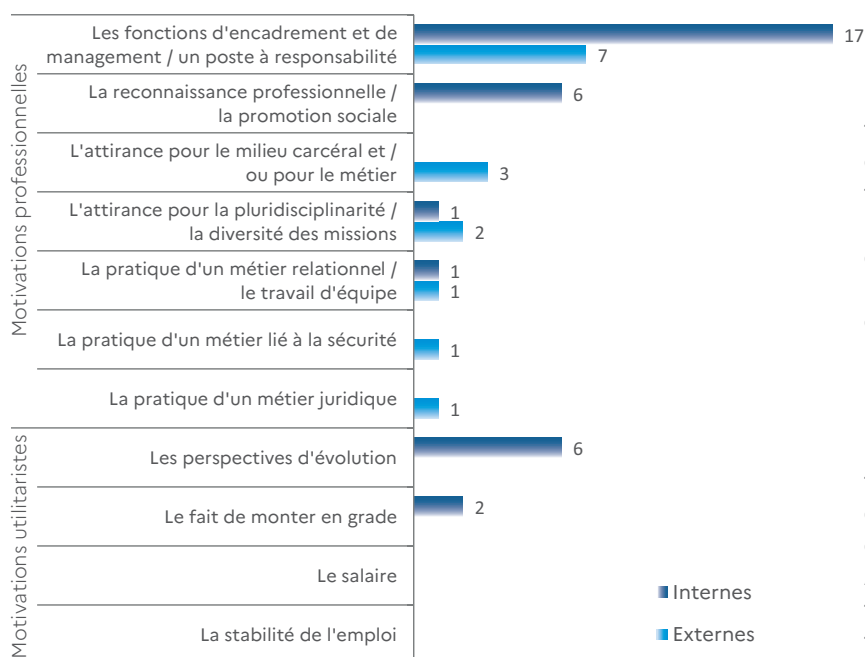


Au moment du concours, les élèves externes étaient aussi nombreux à être en activité (8) qu'en formation (7).

Par ailleurs, 5 élèves externes sur 15 ont déjà eu une expérience d'encadrement, au cours d'une activité professionnelle. Chez les internes, cette expérience concerne 27 élèves sur 34, davantage dans le cadre d'une activité professionnelle (24 mentions) que dans celui d'une activité extra-professionnelle (11 citations).

## Motivations, attentes et perspectives professionnelles

Graphique 7 : Première motivation à suivre la formation de lieutenant – Effectifs<sup>3</sup>



La première motivation à suivre la formation est identique pour les élèves du concours interne et pour ceux du concours externe : tous sont attirés par les fonctions d'encadrement et de management et/ou un poste à responsabilités (17 élèves internes et 7 élèves externes).

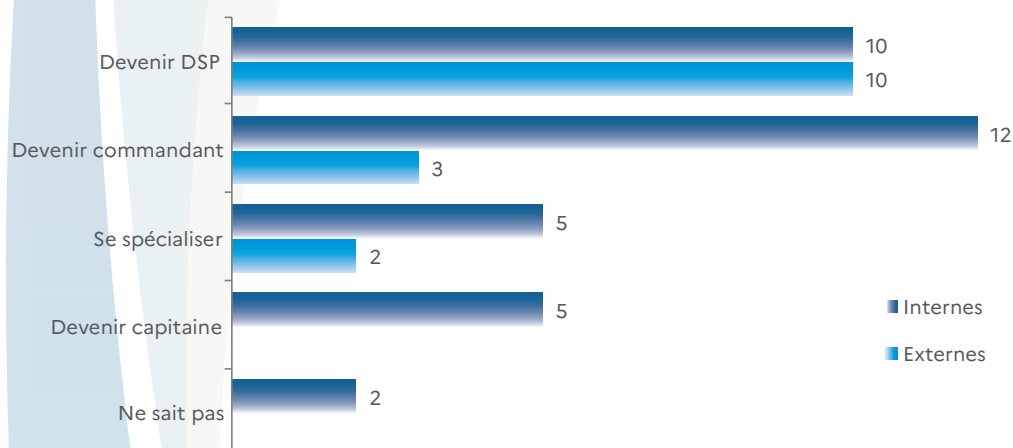
Les motivations arrivant en second plan sont cependant différentes selon la modalité d'entrée : les élèves internes mentionnent la reconnaissance professionnelle / la promotion sociale (6 mentions) ou encore les perspectives d'évolution (6 également), tandis que leurs collègues externes ont répondu avoir intégré la formation pour leur attraction envers le milieu carcéral et/ou le métier (3) ou pour la pluridisciplinarité et la diversité des missions (2).

Au total, les élèves externes ne citent que des motivations professionnelles, liées au métier de lieutenant, tandis que les internes mentionnent également, mais dans un moindre niveau, des motivations utilitaristes.

<sup>2</sup> Deux élèves n'ont pas répondu à cette question.

<sup>3</sup> Un élève n'a pas fait part de ses motivations à suivre la formation.

**Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les élèves à l'entrée en formation – Effectifs**



Les deux premières perspectives des élèves à leur entrée en formation sont de devenir DSP (20 élèves) ou commandant (15 concernés). Les autres répondants projettent de se spécialiser (7), ou de devenir capitaine (5). Deux élèves ne savent pas encore quelle orientation donner à leur carrière. Contrairement à la précédente promotion, le grade de capitaine est moins prisé (en deuxième place au sein de la 24<sup>e</sup> promotion), au profit de celui de commandant.

Les perspectives sont assez dépendantes de la modalité d'accès du concours : la perspective de devenir DSP est, de loin, la pre-

mière chez les externes, tandis que leurs collègues internes visent aussi, à un niveau à peine plus élevé, le grade de commandant. Par ailleurs, les attentes des élèves vis-à-vis de la formation se situent principalement autour de cours sur la gestion de crise en détention et le développement/la réactualisation des compétences/connaissances (49 répondants chacun). Sont également souvent mentionnés les cours de management (48), les séances sur la réglementation pénitentiaire (46), sur le nouveau positionnement professionnel (46) ou encore la communication orale et écrite (45).

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

JANVIER 2021